

P REMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR L'ACTIVITÉ ET LES CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'OEUVRE AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 1999

Au deuxième trimestre 1999, la baisse de la durée hebdomadaire collective moyenne du travail s'accroît (- 0,2 %). La durée s'établit à 38,56 heures.

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) progresse de 0,6 % au cours du deuxième trimestre 1999. Sur un an, il a crû de 1,9 %. De mars 1999 à juin 1999, l'indice des prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) a augmenté de 0,3 %, et également de 0,3 % sur un an (1).

L'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB) progresse de 0,4 % au deuxième trimestre 1999. Son évolution annuelle est de 1,6 %.

La durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet s'établit à 38,56 heures à la fin du second trimestre, contre 38,64 heures au premier trimestre 1999. Elle est inférieure à 36 heures pour 9 % des salariés (contre 7,2 % trois mois plus tôt), et elle est comprise entre 38 et 40 heures pour 79,2 % d'entre eux (contre 81 %).

La durée du travail décroît plus rapidement dans le tertiaire (- 0,3 %) que dans l'industrie et la construction (- 0,1 %). Plus précie-

(1) - Il s'agit de l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages, qui est retenu du fait de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les décisions de relèvement du SMIC sont, elles, fonction de la progression de l'indice du salaire horaire de base des ouvriers (appelé jusqu'à présent taux de salaire horaire des ouvriers) et de l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation - hors tabac - pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier (également 0,3 % de mars 1999 à juin 1999).

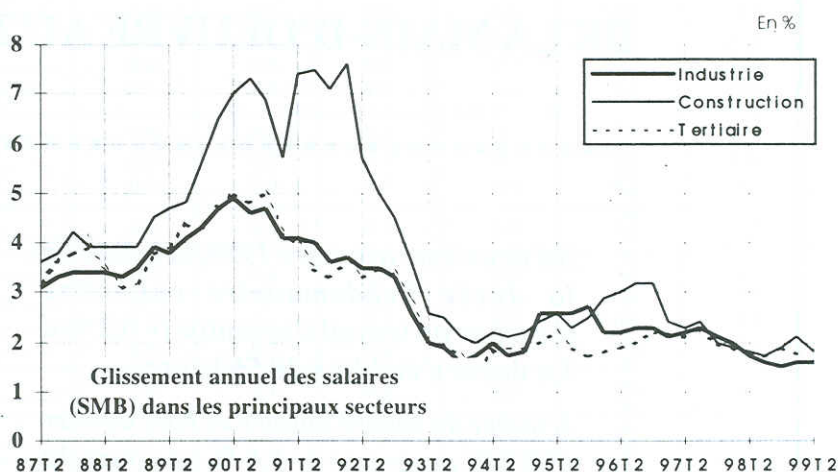
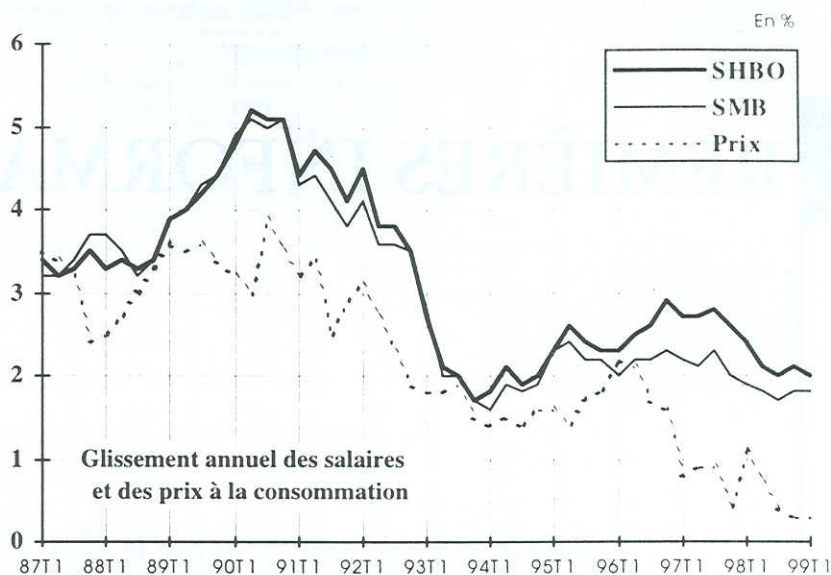


sément, les baisses les plus fortes se situent dans les activités immobilières (- 0,5 %), les industries de biens d'équipement (- 0,4 %) et les services aux particuliers (- 0,3 %). En revanche, elle diminue très faiblement dans les industries de biens de consommation et la construction, et reste stable dans l'industrie automobile, les industries de biens intermédiaires et les activités financières.

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) progresse de 0,6 % au cours du deuxième trimestre 1999, moins que les deux années précédentes à la même période (0,7 % en 1998 et 1,0 % en 1997). L'écart s'explique en partie par la poursuite du ralentissement des prix, mais aussi par la mise en place depuis le 1^{er} janvier 1999 de la nouvelle enquête ACEMO, qui n'intègre plus dans les statistiques du deuxième trimestre les effets de la revalorisation du SMIC au premier juillet (2). Les prix (hors tabac) ayant progressé de 0,3 % entre mars et juin 1999, le SHBO bénéficie de 0,3 point de pouvoir d'achat supplémentaire. Sur un an, il a crû de 1,9 % et l'indice des prix (hors tabac) de 0,3 %. Le gain de pouvoir d'achat s'élève donc à 1,6 point au cours des douze derniers mois (contre 1,4 point un an plus tôt).

Dans l'industrie, le SHBO augmente de 0,6 %, comme l'année précédente à la même période. Sa progression est plus vigoureuse dans les industries agroalimentaires et l'industrie automobile (0,7 %). C'est dans l'énergie (0,3 %) qu'elle est la plus faible. Dans la construction, la croissance du SHBO est soutenue (0,7 %), comme elle l'avait déjà été un an auparavant (0,7 %). Enfin, dans le tertiaire, le

(2) - A compter du 1^{er} janvier 1999, les périodes de référence de l'enquête ont changé : on recueille les relevés de salaire du dernier mois du trimestre (ici juin 1999) contre ceux du premier jour du trimestre suivant (1^{er} juillet 1998 par exemple).



SHBO progresse à un rythme de 0,6 % (contre 0,8 % en 1998). Son évolution est maximale dans les services aux particuliers (0,7 %).

L'indice du salaire mensuel de base (SMB), hors primes et heures supplémentaires, de l'ensemble des salariés progresse de 0,4 % au cours du deuxième trimestre 1999. Ceci représente un gain de pouvoir d'achat de l'ordre de 0,1 point. Comme le SHBO, c'est dans la construction que le SMB de l'ensemble des salariés évolue le plus fortement avec 0,5 %, contre 0,4 % dans l'industrie et le tertiaire. A un niveau plus détaillé, les salariés de l'automobile et des services aux particuliers bénéficient des hausses les plus fortes (0,6 %), alors que dans les industries agroalimentaires, les activités financières et les acti-

tivités d'éducation, de santé et d'action sociale, la progression du SMB n'est que de 0,3 %.

Sur un an, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a crû de 1,6 % (soit un gain de pouvoir d'achat de 1,3 point). L'évolution est plus forte pour les cadres (1,7 %) et les employés (1,6 %), que pour les ouvriers (1,5 %) et les professions intermédiaires (1,5 %).

Émilie QUÉMA,
Paul FRANCESCHI
(DARES).

L'enquête trimestrielle ACEMO porte sur les établissements de 10 salariés et plus des secteurs concurrentiels (hors agriculture). Les résultats présentés sont établis à partir des 25 000 questionnaires exploitables reçus au 24 septembre 1999.

